Accès à l'édition d'un site web existant

Nécessité de disposer d'un compte informatique Unil

Il est nécessaire de disposer d'un compte informatique Unil personnel pour pouvoir éditer les sites web hébergés sur nos serveurs. Les comptes génériques, comme par exemple une adresse email d'un service ou d'une association, ne peuvent pas être utilisés pour éditer un site.

Formation

Le Ci organise régulièrement des cours Jahia et cours WordPress, chacun d'une durée de 2 demi-journée. La participation à ces cours est:

- obligatoire pour pouvoir éditer un site Jahia ou une rubrique de site (à planifier à l'avance avec votre webmaster de faculté ou Unicom pour les services centraux)
- vivement recommandée pour ouvrir ou éditer un site WordPress.

Il y a souvent un délai d'attente de plusieurs semaines pour pouvoir suivre ces cours => pensez à vous y inscrire assez tôt avant d'avoir à travailler sur votre site.

Pour éditer un site WordPress

Les webmasters des sites WordPress hébergés par le Ci ont un rôle d'administrateur selon la terminologie WordPress. Ceci leur permet de gérer directement les droits d'accès pour les autres personnes qui doivent éditer leur site, sans passer par le Ci: marche à suivre.

Pour éditer un site Jahia ou une rubrique de site Jahia et son canal

d'actualités/événements dans MyUnil

Toute personne souhaitant accéder à l'édition d'un Jahia ou d'une rubrique de site Jahia doit en faire la demande au moyen du formulaire en ligne ci-dessous.

> Le cours Jahia de 2 demi-journeés est obligatoire pour pouvoir éditer, l'accès au formulaire n'est possible que pour les personnes qui ont suivi ce cours dans son intégralité.

Accès à l'édition de l'ensemble du site ou seulement à une rubrique en particulier:
Le formulaire permet de demander soit les droits d'édition pour la totalité du site, soit les droits d'édition partiels uniquement pour une rubrique du site. Si c'est uniquement l'accès à une rubrique (=un ensemble de pages) qui est souhaité, il faut préciser l'URL de cette rubrique.

Edition des actualités et événements:
Les droits d'édition du canal d'actualités et événements MyUnil lié à un site web Jahia ou une rubrique de site sont attribués en même temps que les droits d'édition de ce site.

Si vous souhaitez uniquement pouvoir publier des actualités et événements sans éditer de site Jahia, voir plus bas dans la page.

Formulaire de demande d'accès en édition à un site web Jahia

Pour éditer un canal d'actualités/événements dans MyUnil uniquement, sans édition du site Jahia corespondant

Certaines personnes doivent pouvoir éditer des actualités et événements dans MyUnil sans pour autant éditer le site web lui-même. Le formulaire permettant à ces personnes de faire leur demande est actuellement en cours de préparation. Il sera prochainement disponible ici.

Créé 2026-02-26 07:34:04 UTC par PW
Mis à jour 2026-10-30 15:33:12 UTC par PW